

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014005

Signataire : AR/ML

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement n°13-336 "Publics et Territoires 2013" Aide financière exceptionnelle à l'informatisation entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis

EXPOSE :

Dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour la période 2013-2017, la branche Famille réaffirme sa volonté de continuer à structurer une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

Dans ce cadre, la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 15 novembre 2013 a décidé d'apporter un soutien financier de 15 000 €, au titre de l'année 2013, à la commune pour accompagner l'informatisation des structures d'accueil du jeune enfant.

Cette subvention est octroyée au titre d'une aide exceptionnelle à l'informatisation et ne peut excéder 95% des dépenses prévisionnelles. Elle est versée en seule fois à réception de la présente convention.

La Commune s'engage à réaliser ce plan d'action en 2014 en se dotant d'outils informatiques qui favoriseront et sécuriseront les échanges d'informations avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle s'engage, par ailleurs, à faire parvenir à la CAF l'ensemble des pièces détaillées en annexe 1 de la présente convention.

La Caisse d'allocations Familiales se réserve le droit de procéder à des contrôles sur pièce et/ou sur place.

La présente convention de financement est conclue jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°13-336 « publics et territoires 2013 » - aide financière exceptionnelle à l'informatisation entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014005

Signataire : AR/ML

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement n°13-336 "Publics et Territoires 2013" Aide financière exceptionnelle à l'informatisation entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat relative à la structuration d'une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités des territoires,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 15 novembre 2013 attribuant à la commune une subvention exceptionnelle de 15 00 € au titre de l'informatisation des structures d'accueil du jeune enfant,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement n°13-336 « Publics et Territoires 2013 » - Aide financière exceptionnelle à l'informatisation » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune qui définit les modalités de versement de ladite aide pour la dotation d'outils informatiques,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 13-336 « publics et territoires 2013 » - Aide financière exceptionnelle à l'informatisation- entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis

AUTORISE : Le Maire à signer ladite convention

DIT que la subvention de 15 000 € sera versée sur l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Article	Fonction
704	13	13 28	020

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM